VERTON

Tel fiert qui ne tue pas

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PRINTEMPS 2019

Avec le soutien de la CAF

ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus

THÈME LE CINEMA : Du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019

THÈME JEUX DE SOCIETE : Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019

FORFAIT A LA SEMAINE

	Du 8 avril au 12 avril 2019 Du 15 avril au 19 avril 2019	
	SANS REPAS	**AVEC REPAS**
Enfants de VERTON	**38 €**	**54 €**
Enfants non résidents Verton	**60 €**	**76 €**
Accueil échelonné / Départ progressif	**1 € le ticket par temps de garderie**	

La pratique d'une tarification modulée est proposée comme suit :
-10% de réduction à partir du 2ème enfant vertonnois sur sa part à charge.
-10% de réduction pour les personnes dont le quotient familial est inférieur ou égal à 617, sur sa part à charge et sur présentation du justificatif 2019.
- Les aides aux temps libres 2019, sous réserve de produire l'imprimé de notification.

Accueil :
Journée avec repas : de 9h00 à 17h00
Journée sans repas : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Accueil échelonné : 1 euro
Le matin : de 7h45 à 8h55

Départ progressif : 1 euro
Le soir : de 17h05 à 18h15

Le paiement de la garderie s'effectue au préalable, par l'intermédiaire des cartes de garderie en Mairie

Les dossiers d'inscriptions seront à retirer en mairie à partir du
Mercredi 27 février 2019
ou
à la même date à télécharger sur le site de la commune : **www.verton-village.fr**
et seront à rendre uniquement
le lundi 04 mars et mardi 05 mars
de 8H à 11H15 et 14H à 16H
ou
le mercredi 06 mars
de 8H à 11H45 et 14H à 17H45

Durant les dates d'inscriptions la priorité est donnée aux enfants dont les parents résident dans la commune de Verton.

Il n'y aura pas d'inscription en dehors des dates prévues et aucune inscription ne sera prise en compte sans les documents dûment complétés.

Renseignements Mr DEMAREY Jean-Christophe
Tél.: 06 79 12 69 16 ou par mail clsh.verton@orange.fr